

BUDGET VILLE – ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AUX INFORMATIONS FINANCIÈRES ESSENTIELLES DE 2019

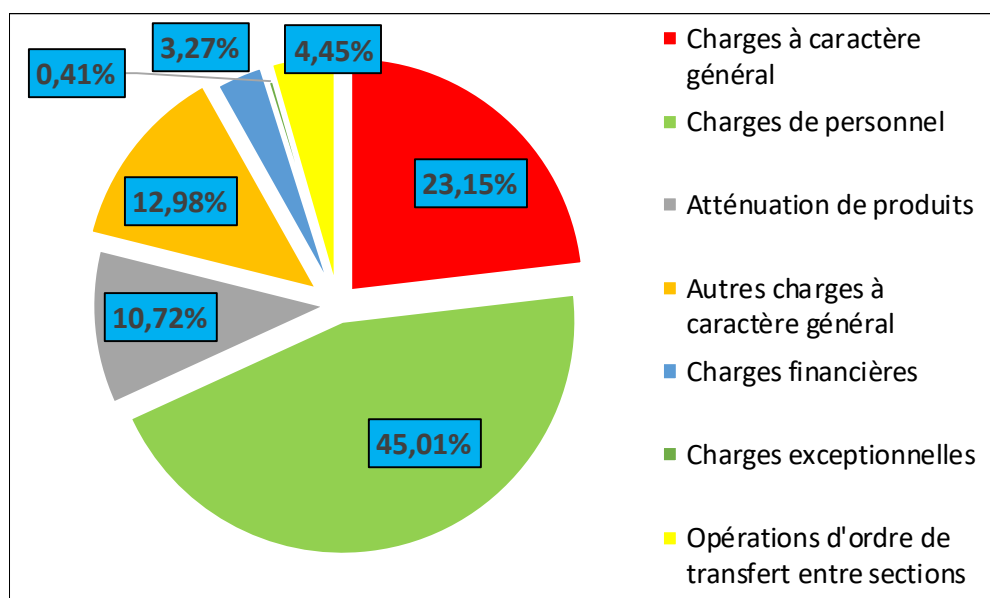
Cette note est annexée au compte administratif 2019 et sera publiée sur le site internet de la commune.

L'article 107 de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 a modifié les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. De ce fait, les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles doivent annexer au budget primitif et au compte administratif une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

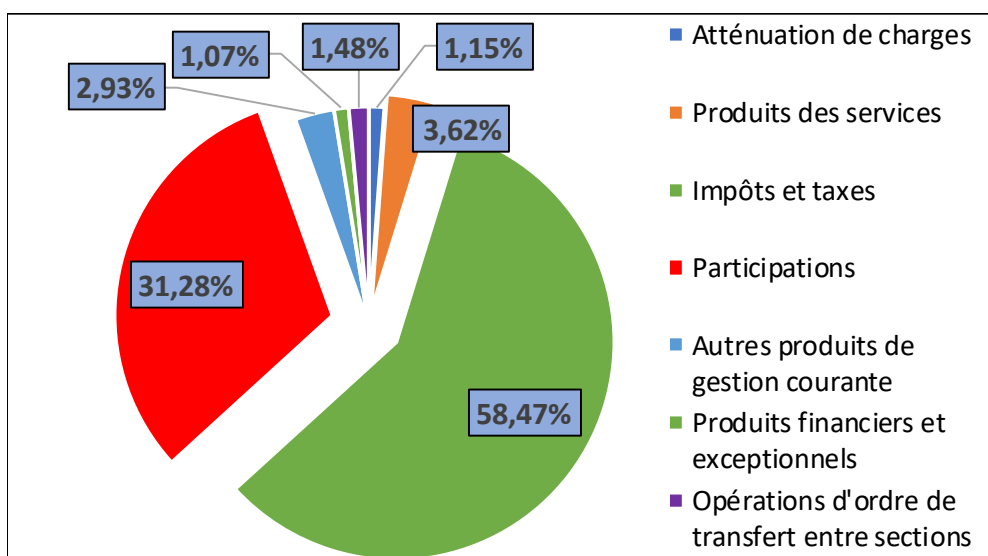
a) Les dépenses se décomposent de la manière suivante :

Dépenses	2018	2019
011 Charges à caractère général	1 471 888,62	1 587 652,65
012 Charges de personnel	2 718 649,69	3 086 398,17
014 Atténuation de produits	763 408,00	734 943,00
65 Autres charges à caractère général	944 041,75	890 090,08
66 Charges financières	248 093,33	224 408,53
67 Charges exceptionnelles	21 433,00	27 815,30
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	454 777,08	305 383,89
Total des dépenses de fonctionnement	6 622 291,47	6 856 691,62



b) Les recettes sont présentées ci-dessous :

Recettes	2018	2019
013 Atténuation de charges	109 648,07	89 508,40
70 Produits des services	224 987,15	281 496,71
73 Impôts et taxes	4 366 431,50	4 551 136,01
74 Participations	2 395 102,77	2 434 458,15
75 Autres produits de gestion courante	269 780,29	227 948,64
76 Produits financiers	4,50	4,50
77 Produits exceptionnels	24 081,44	83 543,55
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 770,13	115 244,77
Total des recettes de fonctionnement	7 434 805,85	7 783 340,73



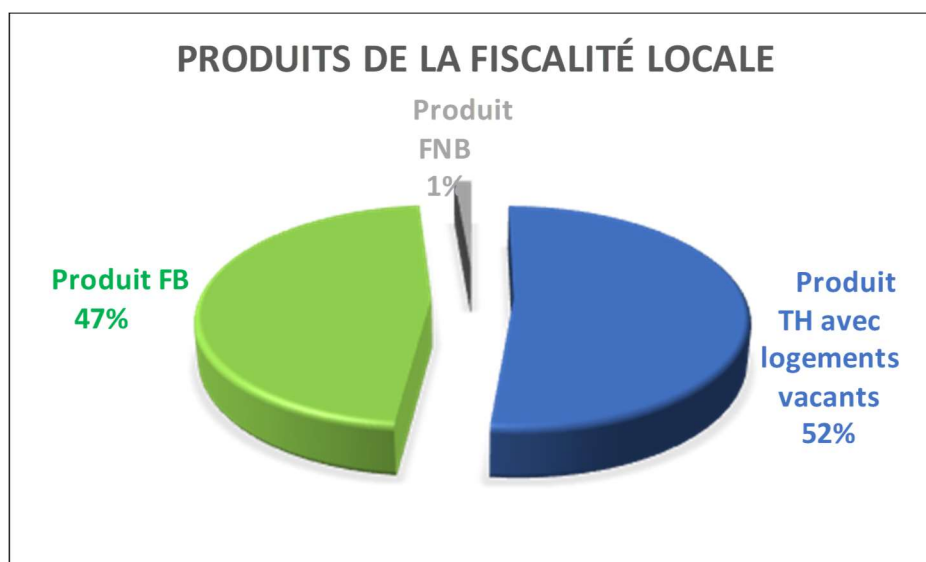
c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2019 sont les suivants :

Taxe	Taux voté (%)	Taux moyen de la strate (DGFIP 2018)
Taxe d'habitation (dont logements vacants)	17,72%	15,21%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25,45%	20,88%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	125,32%	52,84%

Ils sont inchangés depuis 2016.

Selon l'état 1288 M, le produit de la fiscalité locale s'est élevé à 4 131 117 €.



d) Les dotations de l'Etat

Elles sont principalement composées de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) représentant un montant global de 2 142 546 € (soit une progression de +1,83 % par rapport à 2018).

Evolution en €	2017	2018	2019	2019 / 2018
Dotation forfaitaire	960 942	975 546	991 044	1,59%
Dotations de péréquation (DSR / DNP)	1 045 578	1 128 494	1 151 502	2,04%
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	771 142	835 992	867 340	3,75%
<i>Dotation de solidarité rurale bourg centre</i>	463 864	497 017	518 323	4,29%
<i>Dotation de solidarité rurale péréquation</i>	140 299	148 674	150 274	1,08%
<i>Dotation de solidarité rurale cible</i>	166 978	190 301	198 743	4,44%
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	274 437	292 502	284 162	-2,85%
<i>Dotation nationale de péréquation part principale</i>	243 268	261 116	252 230	-3,40%
<i>Dotation nationale de péréquation part majoration</i>	31 169	31 386	31 932	1,74%
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	2 006 520	2 104 040	2 142 546	1,83%

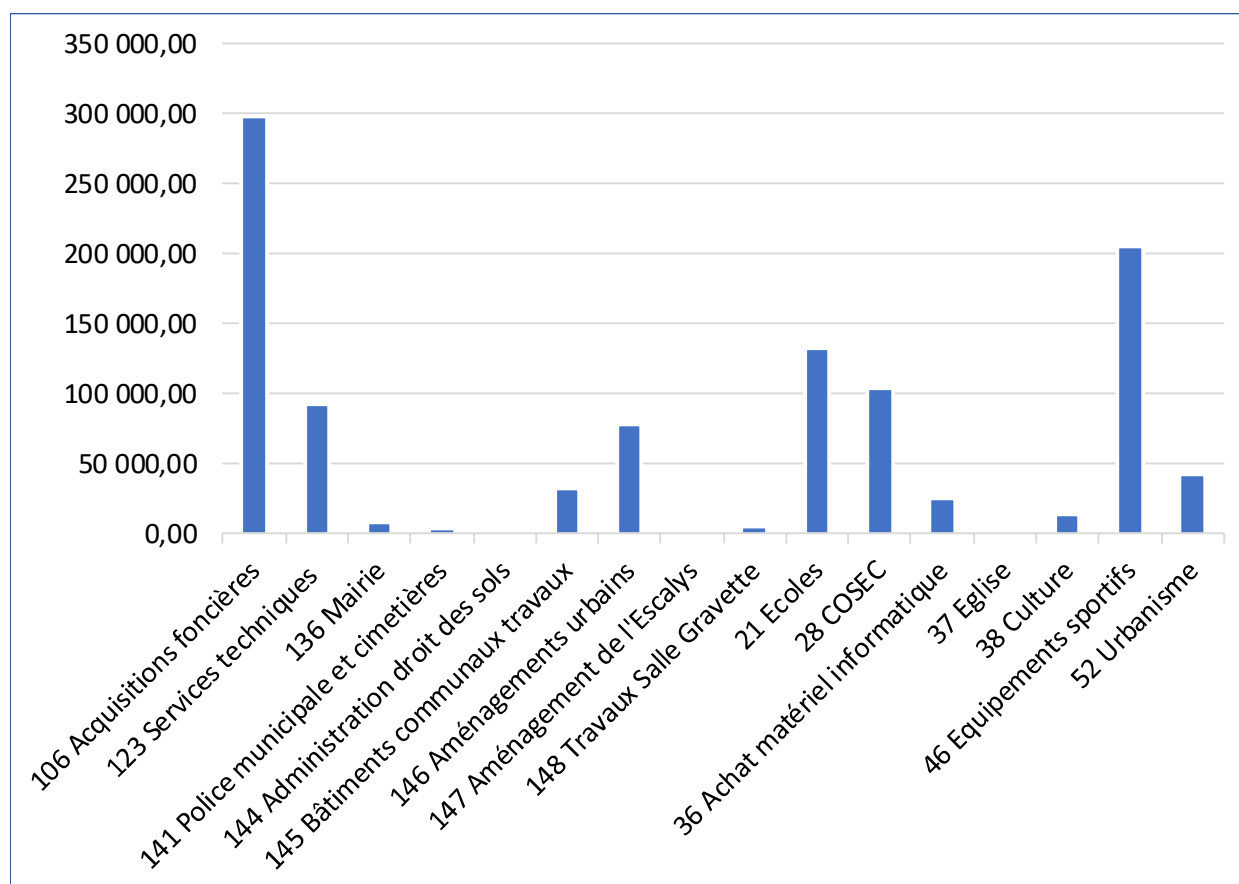
2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Vue d'ensemble de la section d'investissement :

Elle se présente de la manière suivante :

Dépenses		Montant	Recettes		Montant
	Opérations d'équipement	2 775 246,33	13	Subventions d'investissement	442 963,27
16	Emprunts et dettes assimilées	500 171,64	10	Dotations, fonds divers et réserves	681 309,46
040	Opérations d'ordre entre sections	115 244,77	16	Emprunts et dettes assimilées	800 000,00
041	Opérations patrimoniales	23 259,70	165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00
			21	Immobilisations corporelles	167,08
			040	Opérations d'ordre entre sections	305 383,89
			041	Opérations patrimoniales	23 259,70
Total des dépenses d'investissement		3 413 922,44	Total des recettes d'investissement		2 255 083,40

Hors autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP), les opérations d'équipement ont été les suivantes pour un montant global de 1 047 401,96 € :



La gestion sous forme d'AP / CP permet d'effectuer une gestion pluriannuelle de l'engagement des dépenses. Seules les dépenses à payer au cours de l'exercice sont retracées dans le budget.

Ces AP / CP concernent l'opération de l'Escalys pour 1 666 469,02 € et celle de la rénovation et de l'extension des tribunes du Stade à hauteur de 61 375,35 €.

b) Les subventions d'investissement reçues :

La Ville a encaissé la somme de 442 963,27 € au titre des subventions d'investissement comme suit :

- 1 504,80 € de l'Etat pour l'achat de huit urnes électorales,
- 117 326 € de l'Etat au titre de la DETR 2017 pour les travaux de rénovation énergétique de l'ancienne école en centre plurifonctionnel et mise en accessibilité,
- 12 050,95 € de l'Etat au titre de la réserve parlementaire pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne école annexe Gravette en centre plurifonctionnel,
- 13 370,82 € de la Région pour les travaux de mise en accessibilité dans le cadre de la rénovation de l'ancienne école Gravette en centre multifonctionnel,
- 12 073,62 € de la Région au titre des travaux de rénovation énergétique lors de la réhabilitation de l'ancienne école Gravette en centre multifonctionnel,
- 286 637,08 € du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour la réhabilitation de l'ancien collège en centre plurifonctionnel (Contrat de Territoire 2018).

c) L'emprunt :

La Ville a encaissé un emprunt de 800 000 € pour la rénovation et l'extension des tribunes du stade de rugby pour une durée de 15 ans à taux fixe de 0,55 % (amortissement constant du capital selon une échéance semestrielle).

3. LES RESULTATS DE L'EXERCICE

a) Résultat global de clôture

Recettes de fonctionnement :	7 783 340,73 €
Dépenses de fonctionnement :	6 856 691,62 €
Intégration des écritures de dissolution du budget annexe Parc d'activités et du SIVOM du Canton de Saint-Lys (compte de gestion) :	-739,32 €
Report 2018 :	3 770 019,49 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT :	4 695 929,28 €

Recettes d'investissement :	2 255 083,40 €
Dépenses d'investissement :	3 413 922,44 €
Intégration des écritures de dissolution du budget annexe Parc d'activités et du SIVOM du Canton de Saint-Lys (compte de gestion) :	83 954,08 €
Report 2018 :	-139 699,99 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT :	-1 214 584,95 €

Restes à réaliser Recettes :	482 500,00 €
Restes à réaliser Dépenses :	494 500,00 €
SOLDE DES RESTES A REALISER :	-12 000,00 €

La section d'investissement est en besoin de financement à hauteur de 1 226 584,95 € (résultat d'investissement + solde des restes à réaliser) ce qui donnera lieu à l'affectation des résultats sur 2020 (ponction sur le résultat de fonctionnement reporté).

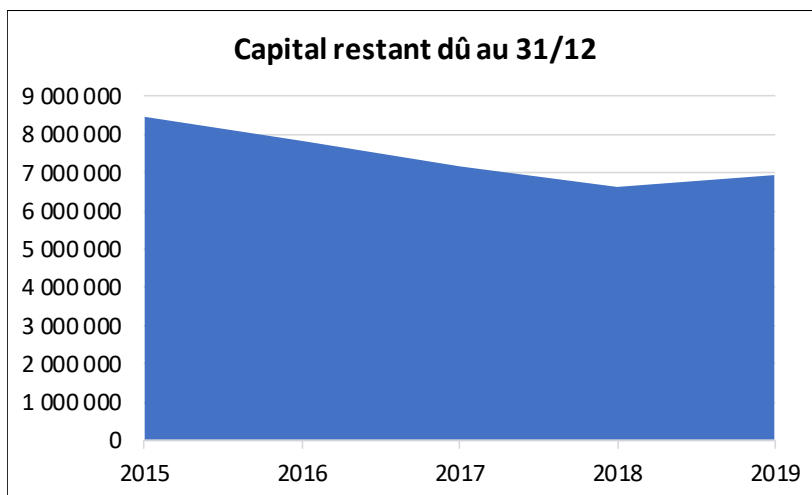
b) Principaux ratios

Ratios		Valeurs de la commune	Moyennes nationales de la strate (Source DGCL 2018)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	675,27	941,00
2	Produits des impôts directs / population	433,44	508,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	803,87	1 128,00
4	Dépense d'équipement brut / population	302,46	257,00
5	Encours de la dette / population	726,38	888,00
6	Dépense Globale de Fonctionnement / population	224,61	164,00
7	Dépense de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	47,92%	55,40%
8	Dépenses réelles de fonctionnement et Remboursement de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	90,53%	91,30%
9	Dépense d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	37,63%	22,80%
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	90,36%	78,70%

c) Etat de la dette

L'annuité 2019 s'est élevée à 722 580,17 €. Elle est en baisse par rapport à celle de l'année dernière (793 866,50 €) en raison de l'extinction de la dette.

L'encours de la dette est de 6 928 977,06 € soit 301 406,21 € de plus que le capital restant dû au 31 décembre 2018 suite à la souscription d'un nouvel emprunt de 800 000 €.



La capacité de désendettement (encours de la dette / épargne brute) permet d'apprécier le nombre d'années nécessaires à une commune pour rembourser l'intégralité du capital de sa dette à partir de sa seule épargne brute. Il est recommandé que sa valeur n'excède pas 10 ans. Cette capacité est de 6,2 années en 2019 (contre 5,4 en 2018) du fait principalement de l'encaissement d'un nouveau prêt.